

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**

DÉLIBÉRATION n° 2017/01/24-22

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 24 janvier 2017, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 17 janvier 2017,

DÉCIDE :

OBJET : remise de chèques cadeaux

Le conseil d'administration approuve la remise de chèques cadeaux à compter de l'année de l'année 2016 comme suit :

- d'une valeur de 20 € par enfant (âgés de 0 à 12 ans) à l'occasion de l'arbre de Noel,
- d'une valeur de 70 € par agent retraité.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 33

Fait à Marseille, le 24 janvier 2017

Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université

